



ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 12 juin 2023
Salle de gymnastique de Venthône

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 107 personnes présentes à cette septième assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujet principal l'approbation des comptes 2022.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Venthône et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'informations communal « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée primaire ainsi que le fascicule des comptes 2022.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 5 décembre 2022

Le président mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 5 décembre 2022, remis à l'entrée de la salle, comprend 8 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour portait sur l'approbation du budget 2023 et la présentation du plan financier 2023-2026.

Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

3. Lecture des comptes 2022



Conformément aux dispositions de l'article 17b LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2023. Le président mentionne le message introductif du fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2022 en les illustrant par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières de notre commune.

Le président présente en détail les comptes 2022. Il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 3'604'748.68 ainsi que l'excédent de financement de CHF 3'291.72. Il précise que ces chiffres ne peuvent pas être comparés avec ceux des comptes 2021, compte tenu de l'aide cantonale à la fusion de 3.2 millions qui avait été versée au cours de la première année d'existence de la commune. Puis il conclut en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune par habitant entre 2021 et 2022.

Il détaille ensuite les principales variations dans les charges et revenus du compte de fonctionnement, pour ce qui concerne les postes où la différence est supérieure à CHF 50'000.- par rapport au budget 2022. Il précise les raisons ayant conduit à ces variations, puis souligne avec satisfaction la hausse importante des recettes d'impôts malgré une estimation prudente.

Puis il évoque les principales dépenses d'investissements 2022, dont le montant total net s'est élevé à CHF 3'601'456.96, soit un dépassement de près de CHF 700'000.- par rapport au montant budgétisé.

Le président débute en présentant les charges relatives au rachat du local de boulangerie/tea-room à Veyras, qui est exploité depuis plus d'une année par Taillens SA. Puis il passe la parole aux membres du Conseil communal afin qu'ils relatent les autres dépenses d'investissements réalisées lors de cet exercice.

Le conseiller Grégoire Clavien détaille les frais liés aux écoles, pour ce qui concerne l'équipement technique (installation de tableaux interactifs dans les classes) ainsi que le mobilier scolaire.

La vice-présidente Gaëlle Oggier évoque les investissements relatifs aux places de jeux, et plus particulièrement la construction du couvert à la place de jeux Obabao à Venthône (suite à l'incendie) ainsi que du skatepark et pumptrack à la zone des Hartes à Miège.

Le conseiller Paul Berclaz en fait de même et présente les importantes dépenses ayant trait aux assainissements routiers de même que celles liées au service des eaux (approvisionnement en eau potable, évacuation des eaux usées, réseau d'irrigation), pour un total avoisinant 2.7 millions de francs.



Le conseiller Justin Métrailler poursuit en décrivant les frais liés à la gestion des déchets, à savoir l'installation de barrières à nos 2 déchetteries ainsi que la mise en place de moloks supplémentaires dans le village de Miège.

Le conseiller Mathieu Caloz termine en mentionnant les dépenses relatives à l'aménagement du territoire, pour ce qui concerne les mandats d'études attribués dans le cadre des travaux de révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers et mentionne que ces bons comptes confortent le Conseil communal dans ses choix d'une fiscalité douce, de l'augmentation des aides à la famille, de l'extension des subventions énergétiques et liées à la mobilité, du développement des services et infrastructures dédiés à la population.

Le président remercie ses collègues du Conseil de même que les membres de la commission des finances et de l'administration communale, en relevant le niveau qualitatif du travail effectué.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2022.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

4. Information liée aux demandes de crédits supplémentaires (investissements)

Le président revient sur le haut niveau d'investissement consenti en 2022 et relève les dépassements par rapport aux montants budgétisés, dont le total s'élève à près de CHF 700'000.-.

Selon l'article 84 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), l'assemblée primaire doit être informée des crédits supplémentaires décidés par le Conseil communal, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement supérieures de CHF 50'000.- de la rubrique budgétée.

Le président détaille les comptes concernés par ces dépassements :

- 341.5040.00 Terrains et places de sport : dépenses de CHF 500'495.- (budget de CHF 320'000.-)
- 615.5010.10 Eclairage public : dépenses de CHF 162'941.- (budget de CHF 24'000.-)
- 710.5030.00 Réseau d'eau : dépenses de CHF 341'938.- (budget de CHF 140'000.-)
- Traitement des eaux usées (budget de CHF 50'000.-)



- 720.5030.00 Réseau des eaux usées : dépenses de CHF 218'546.-
- 720.5030.01 PGEE : dépenses de CHF 394'240.-
- 790.5290.00 Aménagement du territoire : dépenses de CHF 82'132.- (budget de CHF 20'000.-)
- 819.5020.00 Réseau d'irrigation : dépenses de CHF 277'735.- (budget de CHF 20'000.-)

5. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2022

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications début mai 2023.

Le président passe la parole au réviseur M. Alain Reichenbach, qui donne lecture du rapport de l'Organe de contrôle relatif aux comptes communaux 2022. En conclusion, il souligne que la situation financière de notre municipalité est saine et qu'elle a la capacité à faire face à ses engagements. M. Reichenbach se tient ensuite à disposition de l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LCo, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2022.

Les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie l'organe de révision et le Service financier pour le travail fourni ainsi que l'assemblée pour la confiance témoignée.

6. Divers

Le président introduit ce dernier point à l'ordre du jour par la présentation des 3 sujets suivants :

- Planification pour l'arrosage (dès le 15 juin prochain) :

La gestion de l'eau constitue un enjeu majeur, la pénurie qui a sévi l'été dernier l'a rappelé. Dans le but d'anticiper les soucis futurs, le président souligne que notre commune a mis en place une planification de l'arrosage. Ainsi, celui-ci se fait de nuit (entre 18 heures et 8 heures le matin) et les jours autorisés sont définis selon les différentes zones qui découpent notre territoire, qui sont consultables sur la carte envoyée cette semaine en courrier tout-ménage à nos habitants.

- Centre commercial Noble-Contrée à Veyras :



Suite à l'obtention de l'autorisation de construire en ce début d'année, les travaux préparatoires débuteront cet automne. Le président rappelle que le projet sera composé d'une pharmacie du groupe « pharmacieplus », d'une boulangerie/tea-room Taillens ainsi que d'un magasin Migros de 400 m² de surface commerciale. Les coûts du projet sont en cours de recalculations, suite aux estimations réalisées en 2018 et à l'importante augmentation des prix dans l'intervalle.

- Information sur le développement du plan d'aménagement détaillé (PAD) pour le secteur « Pré du Chêne » à Venthône - projet de construction Emery Partenaires SA :

Le président dresse tout d'abord un historique de ce dossier, rappelant que le PAD a été accepté par l'assemblée primaire de l'ancienne commune de Venthône en 2014 puis homologué par le Conseil d'Etat en 2015. Il précise que les parcelles communales en question sont situées devant l'EMS « Résidence Pré du Chêne » et que ce PAD a été établi dans le but de construire un habitat collectif (immeubles de 2 étages sur rez). La société Emery Partenaires SA, par M. Gérard Emery, s'est approchée de la commune afin de réaliser ce plan d'aménagement détaillé et a proposé le rachat d'une partie des terrains communaux. Le Conseil communal a tout de suite été séduit par ce projet qui permet de densifier le secteur mais également de proposer des logements abordables et idéalement situés au centre de Venthône. Dans ce sens, la commune a signé en mars 2023 un acte pour la vente d'une surface de 1'616 m² au prix moyen de CHF 442.- le m², conditionné à la délivrance de l'autorisation de construire. Il souligne d'autre part que le directeur de l'EMS voisin a fait part d'un intérêt pour disposer d'appartements protégés ainsi que de logements pour son personnel. Enfin, il précise les discussions et rencontres menées ces derniers jours avec plusieurs riverains du quartier du Moulin, faisant suite à leur interrogation voire leur désapprobation relative à ce projet.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions, qui ont majoritairement trait au PAD pour le secteur « Pré du Chêne » à Venthône.

M. Pierre-Maurice Métrailler fait part de son opposition à la vente à un promoteur immobilier des parcelles situées au Sud de la Résidence Pré du Chêne, soulignant que ce secteur devrait être utilisé pour des projets d'intérêt général.

M. Stefan Hort partage l'avis qu'il est dommage de céder ces terrains pour l'utilisation envisagée (construction de petits immeubles) puis souligne que les citoyens seraient mis devant le fait accompli. Il indique que l'assemblée primaire de l'ancienne commune de Venthône avait dédié ces emplacements pour un éventuel agrandissement futur de l'EMS. Enfin, il regrette la baisse de « cachet » que cela amènerait pour le patrimoine bâti situé de l'autre côté de la route du Moulin.



Le président répond en indiquant que la commune souhaite mener ce projet à terme afin d'offrir la possibilité à des familles/jeunes de se loger au centre du village à des prix abordables, et non pas pour effectuer une opération financière. D'autre part, il souligne que les constructions projetées sont conformes aux termes du règlement du PAD homologué en 2015, soit des habitations collectives, et permettent de densifier le secteur. Il précise enfin que, contrairement à ce qui a été évoqué, aucune promesse n'avait été faite par les anciennes autorités de Venthône de réserver ce secteur pour des projets d'intérêt public.

M. Didier Clavien mentionne qu'il s'agit d'un sujet particulièrement émotionnel puis s'interroge sur la possibilité d'assurer des loyers modérés. Le président souligne que nous évoluons dans un marché libéral et que les tarifs des appartements seront déterminés par le marché.

M. Fernand Bagnoud est de l'avis que le « village » du Moulin est protégé et que l'on ne devrait pas développer ce projet, sans quoi il risquerait de devenir un hameau quelque peu écrasé par ces immeubles. Le président indique que cette opinion est purement subjective et que le projet correspond précisément à ce que le règlement permet.

M. Michel Gruner souligne l'âme du tissu architectural du quartier du Moulin et déplore que des « caisses à toit plat » puissent être construites à l'avenir dans cette zone.

M. Philippe Perren mentionne que la volonté de l'ancienne municipalité de Venthône a été d'acquérir des terrains stratégiquement localisés à proximité de l'école. Dans ce sens, il regrette vivement que ces parcelles soient désormais vendues. D'autre part, il questionne sur la dimension des appartements projetés. Le promoteur M. Gérard Emery débute en soulignant que l'objectif ne consiste en aucun cas à dénaturer ce secteur. Il précise ensuite qu'il est envisagé de proposer différentes tailles de logements, qui vont d'appartements de 2.5 pièces (voire des studios) jusqu'à des 4.5 pièces.

M. Michel Gruner demande des précisions relatives à la distance de l'avancement des balcons par rapport au bâtiment de l'EMS et à la route du Moulin, puis M. Gérard Emery apporte les précisions utiles.

M. Philippe Perren s'interroge si la vente nécessitera d'être validée par l'assemblée primaire. Le président répond par la négative, soulignant que le montant de la transaction (CHF 715'000.-) est de la compétence du Conseil communal car il est largement inférieur à la limite fixée à 5% des recettes brutes du dernier exercice.

Mme Thérèse Mittaz et M. Pierre-Maurice Métrailler demandent si les autorités entrevoient également la vente de la parcelle située à l'intersection de la route de Chaloie et celle des Bondes. Le président souligne que la commune ne prévoit pas une telle vente. Puis il revient sur la réalisation du PAD pour le secteur « Pré du Chêne » et indique comprendre les craintes des riverains mais que ce projet permettra de développer ce quartier sans toutefois le dénaturer.



M. Gérard Emery précise que les parts de terrains vendues par la commune ne constituent pas l'entier de la surface du projet immobilier (environ 40% de la superficie sera acquise auprès de propriétaires privés).

M. Bernard Masserey questionne si l'agrandissement de l'EMS a été envisagé. Le président précise que la gestion du nombre de lits nécessaires est assurée au niveau du district et que, si des besoins devaient voir le jour, leur création ne se fera pas prioritairement sur notre territoire communal.

M. Didier Clavien est de l'avis que le projet n'est pas très abouti et qu'il serait nécessaire de laisser plus de temps pour la réflexion.

M. Stefan Hort propose que ce projet soit soumis en votation populaire, afin de conserver une plus grande quiétude dans le village et que les citoyens puissent donner leur avis. Le président précise que les citoyens des 3 villages de Noble-Contrée seraient alors appelés à se prononcer, si une votation communale devait avoir lieu. Puis il fait part de son regret que ce débat n'ait pas eu lieu en 2014 avec les autorités de l'ancienne commune de Venthône, lors de l'approbation dudit plan d'aménagement détaillé.

M. Alain Masserey suggère que la commune entreprenne elle-même la construction de ces immeubles. Le président répond qu'une municipalité n'a pas vocation à être un promoteur immobilier.

M. Pierre-Maurice Masserey espère que, au vu des discussions menées lors de cette assemblée, le Conseil communal réfléchira au bien-fondé de la vente de ces parcelles à un promoteur privé.

M. Michel Berclaz demande des précisions concernant la répartition des parcelles (privées et communales). Le président projette à nouveau le plan et décrit la situation de même que les accès.

M. Bernard Masserey évoque l'éventualité du lancement d'une pétition contre la vente de ces terrains communaux.

Mme Thérèse Mittaz s'interroge si la consommation de l'eau est sans danger. Le président affirme que l'eau de notre commune est d'excellente qualité. Le chef du service technique M. Fabio Cartini le confirme et précise que des contrôles ont été effectués à 35 reprises l'an dernier.

M. Philippe Perren fait état d'un problème de visibilité suite à l'installation d'un totem à l'entrée du quartier du Moulin. Le président indique qu'une vision locale sera effectuée.

Mme Jeanine Besse demande des précisions au sujet de l'installation d'un extincteur dans son appartement (situé au 3^{ème} étage). M. Fabio Cartini confirme l'obligation de disposer d'un extincteur tenant compte qu'il n'est pas possible d'assurer une intervention de notre corps de sapeurs-pompiers dans les 15 minutes.

Mme Jasmin Voide mentionne que des discussions ont lieu dans la population au sujet de la qualité de l'eau et qu'il serait nécessaire de pouvoir visionner les résultats des contrôles



réalisés. Le président souligne qu'ils sont publiés sur le site Internet communal et qu'un effort de communication sera consenti.

M. Cédric Huter évoque plusieurs sujets liés à la Structure d'accueil de l'enfance : augmentation des tarifs, repas de midi, fermeture des 3 sites durant l'été, qualité de l'accueil et des renseignements fournis. Le conseiller Grégoire Clavien souligne que les repas sont concoctés à Sierre par Zenhäusern Frères et qu'un point de situation est régulièrement mené avec ce prestataire. D'autre part, il précise que les crèches-UAPE de Venthône et Veyras ne ferment pas à la même période durant l'été, ce qui permet de continuer à placer ses enfants. M. Raphaël Clavien demande où en est le projet régional de gestion des eaux « Lienne-Raspille ». Le président souligne que ce projet ambitieux, dont notre commune est actionnaire à hauteur de 51%, est actuellement bloqué par une opposition du WWF Valais et regrette qu'il ne puisse probablement pas être mené à terme avant une dizaine d'années.

M. Marc Müller s'interroge au sujet du passage important de camions sur la route cantonale de Montana, en lien avec le projet immobilier à Aminona et demande qui finance pour la remise en état de la chaussée. Le président confirme que le chantier à Aminona a repris suite au versement de garanties et qu'une dizaine de milliers de camions continueront malheureusement à circuler jusqu'en 2024. Les coûts des travaux de réfection de la route sont quant à eux répartis entre les communes desservies.

Concernant ce projet à Aminona, M. Jean-Jacques Schmid apporte des précisions relatives à l'identité du promoteur immobilier.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'assemblée se termine à 21h40 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal